

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 084.2017
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

084.2017 : Reconduction du service EIE (Espace Info Energie) Nord Alsace et renouvellement du partenariat de portage.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2011 en date du 11.07.2011 : « Poste et rémunération poste chargé de mission énergie - animateur espace info énergie Nord alsace (agent contractuel) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°090.2015 en date du 13.04.2015 : « Espace Info Energie partagé : réouverture du service et création de poste »,

Envoyé en préfecture le 27/11/2017
Reçu en préfecture le 27/11/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20171113-D_CC_084_2017-DE

Considérant le service espace info énergie Nord Alsace et l'engagement de la communauté de communes depuis 2005,

Considérant les conventions de partenariat pour le fonctionnement du service EIE Nord Alsace,

Considérant la démarche « plan climat » porté de longue date par le Pays d'Alsace du Nord, en partenariat avec la CCSP, et les liens étroits avec le service EIE pour la population.

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la reconduction du service Espace Info Energie (EIE) Nord-Alsace, et la prolongation du poste de conseiller EIE,**
- **De valider la participation financière de la communauté de communes au budget de ce service, d'un montant prévisionnel maximal de 1 500 €/an,**
- **De solliciter l'ADEAN (Association de développement de l'Alsace du Nord) pour assurer, pour le périmètre du Pays d'Alsace du Nord, le portage du service EIE et des deux postes correspondants, dont notamment celui jusque-là porté par la communauté de communes, et de reprendre à ce titre les contrats d'animateurs de l'EIE en cours,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et l'autorise à signer tout document en exécution de la présente délibération, en particulier les conventions avec les partenaires.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :